

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° ST287RP2024
Abroge l'arrêté 12.062

Objet : Autorisation d'ouverture de l'établissement LE DOMAINE 1838
88 rue Malartre – ZA de Sacuny
(Arrêté permanent).

Monsieur le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2542-3 et 4,
Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et R.123-46,
Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur consultation, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R-111-19-1 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant réglementation de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
Vu les arrêtés préfectoraux n° 2004-3854 modifié, 3855 et 3856 modifié, du 6 octobre 2004, portant renouvellement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur et de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,
Vu l'avis de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur du 02 mars 2023,
Considérant la reprise de l'exploitation par la société COTE PARC (115 bd de la bataille de Stalingrad 69 100 Villeurbanne) de l'établissement « LA VILLA » qui est renommé « LE DOMAINE 1838 » pour la même catégorie et les mêmes types d'ERP
Considérant que l'établissement a été fermé moins de 10 mois

- ARRÊTE -

ARTICLE I

L'établissement « LE DOMAINE 1838 », situé 88 rue Malartre – ZA de Sacuny à Brignais, classé en type L, N de 2^{ème} catégorie (effectif 816 personnes) est autorisé à ouvrir au public à compter du 26 août 2024.

ARTICLE II

L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique précités.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

ARTICLE III

Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être introduit auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE IV

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mr le Préfet – service interministériel de défense et de la protection civile,
- Mr le Directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Brignais,
- à l'exploitant.

Fait à Brignais le 27 août 2024

Serge BÉRARD, Maire

Mise en ligne le :

28 AOUT 2024

